

(N^o 48.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1844.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi autorisant un Transfert au Budget de la Dette Publique de 1842.

MESSIEURS,

La Commission à laquelle vous avez renvoyé le projet de loi autorisant un transfert de crédit de l'article 1^{er} du chapitre 3 du Budget de la Dette publique pour l'exercice de 1842 à l'article 2 du même chapitre, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Il ne s'agit en effet que du transfert d'une somme de 7,000 fr. sur les cautionnements dont les fonds étaient en Hollande, aux cautionnements versés dans le Trésor Belge, lesquels ne forment plus maintenant qu'une seule caisse.

Bruxelles, le 10 Février 1844.

Le Comte D'ANDELOT.

BONNÉ-MAES.

ED. DE ROUILLÉ.

Le Vicomte DESMANET DE BIESME, Rapporteur.